

"Encore une fois°: quelle Europe°?" dans Le Soir (30 mai 1967)

Légende: Le 30 mai 1967, commentant l'éventuelle adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, Marcel Grégoire, ancien ministre belge de la Justice, insiste dans les colonnes du quotidien bruxellois La Libre Belgique sur la nécessité pour les Six de définir ensemble les objectifs de l'intégration économique et politique de l'Europe.

Source: Le Soir. 30.05.1967. Bruxelles: Rossel.

Copyright: (c) Rossel & Cie SA - LE SOIR, Bruxelles, 2004

Le présent article est reproduit avec l'autorisation l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"encore_une_fois_quelle_europe_"_dans_le_soir_30_mai_1967-fr-1e51c359-a33f-49e3-bd56-006c5114b651.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Encore une fois : quelle Europe ?

par Marcel Grégoire

La revue *Aussenpolitik*, de Freiburg, le constatait il y a quelques semaines : « Les Belges sont beaucoup trop préoccupés par leurs problèmes intérieurs - querelles linguistiques et conflits sociaux - pour pouvoir se consacrer aux questions de politique étrangère et de défense nationale ». Telle est la réputation, hélas ! trop souvent méritée, que nous sommes en train d'acquiescer à l'extérieur.

Nous venons, par exemple, de décider l'achat de tanks et de navires de guerre sans qu'ait été sérieusement discutée la question de leur utilité. Et en usant, notamment, d'un argument particulièrement mal fondé, à savoir qu'il s'agirait de fournir des commandes à nos industries : en est-on encore à croire, dans notre pays qui se veut informé, que, pour stimuler notre économie, il n'y a pas mieux à faire que des dépenses stériles ?

A Rome, une conférence au sommet s'ouvrira ce mardi. A s'en tenir aux déclarations officielles, nous appuierions chaleureusement l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, tout en restant partisans d'une intégration politique européenne aussi étroite que possible. Ces deux objectifs, à moyen terme en tout cas, paraissent cependant difficilement conciliables. Et ils le sont irréductiblement si M. Wilson s'en tient aux cinq points auxquels il a subordonné la participation de son pays. Ne risquons-nous pas, dès lors, de courir deux lièvres à la fois ? Au surplus, c'est fort bien de vouloir le grand large, son air salubre, vivifiant et vigoureux. Mais tant qu'une plante demeure jeune et fragile, est-il prudent de l'exposer aux épreuves du vent ? Plutôt que de vouloir de larges fenêtres - et quelles fenêtres !... - vers l'extérieur de la Communauté, ne serait-il pas plus sage de renforcer ses murs ? Parmi nos partenaires, deux groupes s'affrontent sur cette question; les Hollandais sont les chefs de file du premier, et les Français du second. De quel côté, pour notre part, nous rangerons-nous ? Avons-nous bien pesé toutes les conséquences de notre choix ? L'opinion, et notamment l'opinion parlementaire, a-t-elle consacré au problème toutes les études qu'il mérite ? On voudra bien reconnaître, en effet, qu'en de telles matières, si les bonnes intentions sont assurément nécessaires, elles sont cependant bien loin d'être suffisantes.

La diplomatie de l'eau bénite ne pourrait, au maximum, que nous masquer les vraies difficultés. Faute de les serrer de près, et d'y être nous-mêmes extrêmement attentifs, en abandonnant à d'autres le soin de leur trouver des solutions, nous risquons que celles-ci s'élaborent un jour à notre détriment et quand il sera trop tard pour les infléchir. Méthodique et réfléchi comme il l'est, notre ministre des Affaires étrangères a certainement ordonné de telles études. Serait-il excessif de souhaiter qu'elles aient un minimum de diffusion ?

Dans le même ordre d'idées, d'autres questions préoccupent ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Europe, c'est-à-dire au nôtre.

Les inspirateurs du traité de Rome étaient, indubitablement, convaincus que les attributs de la souveraineté devraient être un jour transférés, chez les Six, des États nationaux à des institutions supranationales, centralisées ou fédérales. Mais comme, selon eux, un tel objectif ne pouvait être atteint par des voies politiques directes, ils espèrent le réaliser par le biais d'une intégration économique aussi poussée que possible.

Ce qui mène à diverses interrogations.

Et d'abord, l'intégration politique est-elle enterrée ou, au minimum, remise aux calendes ? Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'en en a l'impression. Ceux qui acceptent, ou se résignent, en rejettent généralement la responsabilité, soit pour l'approuver, soit pour le critiquer, sur le général de Gaulle.

Or, est-il si sûr que le général de Gaulle professe, sur ce problème, les idées qui lui sont habituellement endossées ? N'apparaît-il pas, au contraire, qu'il est, tout autant qu'Adenauer et tout autant que M. Spaak, convaincu : que la France, pas plus qu'aucun autre État de l'Europe occidentale, n'a plus les moyens d'agir isolément ? De fait, les souverainetés nationales ne sont plus, pour une part qui va sans cesse s'élargissant,

qu'une apparence. Mais cette souveraineté diminuée des États, la voit-on remplacée par une souveraineté communautaire qui jouirait, à un échelon supérieur, des droits et des prérogatives qui sont les attributs des États nationaux ? Il ne semble pas. Sommes-nous prêts, même dans les milieux où l'on manifeste, à cet égard, la plus grande impatience, à mettre en place les mécanismes - car c'est, essentiellement, d'eux qu'il s'agit - capables de prendre les décisions de la même manière et avec la même autorité qu'en prennent les gouvernements ? Si oui, quel est le processus envisagé ? Et si non, pourquoi ne pas avouer avec M. Walter Schütz, président du *Bund für Unteilbares Deutschland*, dont les spécialistes savent quelle influence il exerce sur les différents partis allemands, que l'Europe des Six avait été, en réalité, une Europe de la crainte et de la peur et qu'elle risque de ne jamais s'achever si, ce qu'il ne faut pas souhaiter, de nouveaux dangers ne la menacent ? Un tel aveu aurait bien des mérites, ne fût-ce que - qui sait ? - de provoquer des réactions salutaires.

A supposer, par ailleurs, qu'il faille désormais ramener à l'intégration économique l'objectif de ceux qui se veulent européens, encore faudrait-il, comme n'a cessé d'y insister le président Hallstein, résoudre, à l'intérieur même de l'unification économique, les problèmes politiques que cette unification fait naître. Deux sont primordiaux : le contenu de cette politique; les moyens de l'appliquer, les deux étant étroitement liés.

Personne, en effet, ne contestera que les décisions en matière économique peuvent avoir une aussi grande portée que celles relatives à la politique étrangère ou à la défense. Mais, généralement, leurs effets ne se font pas sentir tout de suite. De même qu'il faut du temps pour hisser un pays au niveau de la prospérité, il faut également du temps pour le ruiner. C'est pourquoi, avant de prendre, dans le domaine économique, des décisions politiques susceptibles d'engager gravement son avenir, il serait indispensable d'y faire participer les groupes, éventuellement nombreux, qui peuvent y être intéressés. Il y va de l'avenir de ces groupes et des activités qu'ils représentent ou qui les font vivre : c'est l'évidence même. Mais il y va aussi de l'avenir des institutions communautaires. Pour s'en convaincre, il suffit de mesurer le déclin actuel de la Haute Autorité par rapport à son prestige d'il y a dix ans. Comment l'expliquer, si ce n'est parce que la Haute Autorité, ses agents et ses experts, qu'il s'agisse de pénurie ou d'abondance d'énergie ou de mitrilles, ou encore des capacités de production et des débouchés des entreprises sidérurgiques, se sont gravement trompés. La matière, certes, était difficile. Elle n'eût dû être abordée qu'avec d'autant plus de prudence. En tout cas, en se trompant de la sorte, la Haute Autorité a perdu le crédit qu'il lui faudrait pour élaborer, dans la période difficile que traverse l'industrie européenne de l'acier, le plan de sauvetage qui lui serait tellement utile. Il faut souhaiter, et, dès lors, faire en sorte, que les exécutifs communautaires, une fois fusionnés, s'épargnent et nous épargnent des erreurs du même genre.

De bons esprits, enfin, ont fait remarquer que « le souci fébrile » de libéralisme qui inspire le traité de Rome et une activité toute entière consacrée à lutter contre les barrières et les coalitions risquent de provoquer, un jour, bien des mécomptes. Quel était, raisonne par exemple M. A. Sauvy dans l'excellente revue *Direction*, le grand avantage qui pouvait être attendu du traité ? C'est, avec les perspectives d'une frontière commune et d'un marché de 180 millions d'habitants, la possibilité de réaliser, à l'intérieur de ce marché, ce qui est interdit, à un cadre trop étroit. Et comme précisément la plupart des industries et activités d'avant-garde sont dans ce cas, il devenait possible d'effectuer, vers l'avenir, une fulgurante percée. En effet, avec les salaires européens et la technique la plus efficace, la Communauté est sûre de la victoire sur n'importe quel tableau. Cela ne valait-il pas mieux que de s'attarder, en une marche lente de fantassin et dans de rudes combats de tranchées, à détruire les murailles et niveler les législations ?

M. Sauvy oppose ainsi ce qui n'a pas été fait, notamment dans l'industrie électronique et la recherche scientifique, capables d'accélérer, par leur existence et leur prospérité mêmes, le progrès de l'ensemble de l'économie, avec ce qui l'a été pour le blé dont la valeur représente moins de 1 % du produit national brut du Marché commun (et une fraction plus faible encore des échanges à l'intérieur du Marché), tandis que le litige lui-même ne portait que sur au maximum un cinquième de ce produit, c'est-à-dire une somme infime par rapport, non seulement au produit national brut de la Communauté, mais même à son accroissement annuel. C'est dire que les plus-values dégagées par la création d'industries d'avant-garde auraient largement permis d'indemniser les agriculteurs éventuellement lésés : toute augmentation du gâteau à partager rend, en effet, plus aisée la solution de tout conflit de répartition.

De telles vues paraissent commandées par le bon sens. Serait-il excessif, encore une fois, de demander qu'elles fassent l'objet d'une étude approfondie et, au cas où elles se révéleraient exactes, que nous nous préoccupions de les faire triompher ? Ainsi contribuerions-nous à éviter que les organisations communautaires, elles aussi, s'empêtrant dans le court terme et finissent par s'y enliser.

Certes, ce sont là bien des questions, et des réponses seraient autrement utiles. Mais faute de pouvoir exciper des secondes, qu'y a-t-il de mieux à faire que de poser les premières ? Encore doivent-elles l'être correctement ? Sans doute. Mais que « ceux que la question concerne », éventuellement, disent mieux ...